

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 juillet 2020**, à 17 h, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Rachel Goupil, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-Camille, est présente à la rencontre.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-07-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - Placement

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - CNESST - Obligation maintien équité salariale

04.02.01.01 - Mandat à Michel Larouche - Équité salariale

04.03 - Législation

04.03.01 - Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134- 20

04.04 - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

04.04.01 - Projet "Optimisation et développement" par 9158-7774 Québec Inc.(Distillerie Ste- Sabine/Place à l'érable)

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 05.01** - Informations de la directrice générale
 - 05.01.01** - Suivi déménagement - abroger résolution 2020-03-11 Mandat à Atelier A2
 - 05.01.02** - Actes enregistrés: vente à la SQI/achat Caisse
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 07.01** - Amélioration des équipements sportifs: Municipalité de Saint-Cyprien
 - 07.02** - Afficheur de vitesse: Municipalité de Saint-Cyprien
 - 07.03** - Travaux de restauration de la chapelle Sacré-Coeur: Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin
 - 07.04** - Travaux d'amélioration de l'aménagement extérieur du Vieux Moulin Metgermette-Nord: Histoire et Patrimoine Sainte-Aurélie
 - 07.05** - Installation d'une génératrice à la Mairie pour la sécurité civile: Municipalité de Sainte-Justine
 - 07.06** - Confection d'une voie d'accès piétonnière et réfection du stationnement du Centre civique: Municipalité de Sainte-Justine
 - 07.07** - Aménagement/Construction d'un terrain de baseball: Municipalité Saint-Prosper
 - 07.08** - Aménagement salle de bain avec douche dans la salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire
 - 07.09** - Amélioration salle municipale (système de son): Municipalité Saint-Magloire
 - 07.10** - Aérodrome: Municipalité Lac-Etchemin
 - 07.11** - Promotion de la municipalité par l'embellissement et par Sainte-Sabine en lumière: Municipalité Sainte-Sabine
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Report du dépôt des rôles en triennal année 1
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Suivi dans le dossier Viridis
 - 09.02** - Suivi dossier Plan régional des milieux humides et hydriques
 - 09.03** - Cours d'eau : Municipalité de Sainte-Rose
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
 - 10.01** - Plan d'action révisé - Comité légalisation du cannabis
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Création d'un service de développement économique
 - 11.02** - Diminution du crédit du FLS
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 14** - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01** - MRC de Rouville - CPTAQ - Nouvelle position concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
 - 14.02** - Municipalité Sainte-Hélène-de-Kamouraska - Réintégration des citernes incendie dans la TECQ

15 - CORRESPONDANCE

16 - DIVERS

16.01 - Ruisseau innommé à Saint-Prosper

16.02 - Terminaison de l'entente forestière

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2020-07-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-huit mille sept cent dix-neuf dollars et trente-huit cents (338 719.38 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

04.01.03 - Placement

Point d'information.

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - CNESST - Obligation maintien équité salariale

2020-07-05

04.02.01.01 - Mandat à Michel Larouche - Équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit procéder à l'exercice de maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu de deux consultants des offres de service professionnel pour faire les démarches d'exercice du maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Michel Larouche Consultants RH Inc. répond aux besoins de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la partie syndicale a confirmé qu'elle allait payer 25% des frais de la ressource choisie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne le mandat d'exercice de maintien de l'équité salariale à Michel Larouche Consultants RH Inc. et accepte son offre de service du 21 octobre 2019. Que la directrice générale soit et est par la présente autorisée à signer ladite offre de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Législation

2020-07-06

04.03.01 - Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins a adopté le 9 octobre 2013, le règlement relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 115-13 en vertu de l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut modifier son règlement en vertu de l'article 79.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les diverses revendications exprimées par les organismes représentant les propriétaires des forêts privées afin de procéder à la refonte dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du règlement se doivent d'être actualisées afin de tenir compte des réalités d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été entamées avec l'adoption d'un projet de règlement le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de consultation de la MRC a pris en compte les propositions soumises lors de la période de consultation publique qui s'est terminée le 20 février 2020 avec l'assemblée de consultation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'aménagement a formulé ses recommandations au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le préfet a présenté au Conseil de la MRC, séance tenante, les changements entre le projet de règlement adopté le

11 décembre 2019 et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le règlement relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 soit et est adopté tel que déposé séance tenante et joint en annexe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

2020-07-07

04.04.01 - Projet "Optimisation et développement" par 9158-7774 Québec Inc.(Distillerie Ste-Sabine/Place à l'érable)

ATTENDU QUE M. Pascal Charrette a déposé le 22 juin 2020, au nom de sa compagnie *9158-7774 Québec Inc.*, un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel de projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins ;

ATTENDU QUE le projet « Optimisation et développement » consiste à réaliser des investissements pour développer ses installations et augmenter la productivité de son entreprise;

ATTENDU QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 99 200\$ à la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit l'acériculture;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 30 juin 2020 le versement d'un montant de 99 200\$ à l'entreprise 9158-7774 Québec Inc.;

ATTENDU QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 99 200\$ à l'entreprise 9158-7774 Québec Inc.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

2020-07-08

05.01 - Informations de la directrice générale

05.01.01 - Suivi déménagement - abroger résolution 2020-03-11 Mandat à Atelier A2

ATTENDU QU'en mars 2020 le Conseil de la MRC avait signifié son intention de retenir les services d'Atelier A2 pour le réaménagement du nouveau siège social;

ATTENDU QUE le Comité déménagement a tenu une première rencontre dans les locaux du futur siège social;

ATTENDU QUE la visite des lieux a permis de conclure que les aménagements au nouveau bâtiment seront majeurs et qu'il y a lieu de recourir à un architecte dès le début des démarches;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 2020-03-11 puisque le Conseil de la MRC désire confier un mandat à un architecte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.01.02 - Actes enregistrés: vente à la SQI/achat Caisse

Dépôt des copies des contrats.

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Richard Couët a participé aux différentes rencontres suivantes:

- Conférence de presse pour lancement de la 3e phase du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;
- Rencontre avec le premier ministre François Legault à Saint-Georges;
- Deux rencontres avec la TREMCA;
- Participation à une Assemblée des MRC;
- Rencontre avec le Comité Versant Sud du Massif du Sud;
- Comité foresterie du Plan de relance.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Monsieur René Allen a participé à une rencontre de la SADC;
- Madame Marielle Lemieux a participé aux rencontres suivantes: culture, 0-5 ans, Table jeunesse;
- Mesdames Martine Boulet et Lucie Gagnon ont participé au Comité technique sur la ruralité et au Comité équité salariale;
- Madame Lucie Gagnon donne des informations sur l'obtention d'une subvention pour établir un bilan de santé de l'église de Saint-Louis.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2020-07-09

07.01 - Amélioration des équipements sportifs: Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL ,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Amélioration des équipements sportifs » déposé par la
Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe
financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les
conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 25 235,50 \$

Coût du projet : 31 544,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les
enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de
Saint-Cyprien.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,
Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la
MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la
réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-10

07.02 - Afficheur de vitesse: Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du
Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Afficheur de vitesse » déposé par la Municipalité de
Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la
Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et
recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 6 290,86 \$

Coût du projet : 7 863,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les
enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de
Saint-Cyprien.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,
Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la
MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la
réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-11

**07.03 - Travaux de restauration de la chapelle Sacré-Coeur:
Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du
Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Travaux de restauration de la chapelle Sacré-Coeur »
déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin et
devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-

Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 4 350,00 \$

Coût du projet : 5 435,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-12

07.04 - Travaux d'amélioration de l'aménagement extérieur du Vieux Moulin Metgermette-Nord: Histoire et Patrimoine Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Travaux d'amélioration de l'aménagement extérieur du Vieux Moulin Metgermette-Nord » déposé par Histoire et Patrimoine Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 3 000,00 \$

Coût du projet : 4 200,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-13

07.05 - Installation d'une génératrice à la Mairie pour la sécurité civile: Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Installation d'une génératrice à la Mairie » déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 12 310,00 \$

Coût du projet : 33 449,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-14

07.06 - Confection d'une voie d'accès piétonnière et réfection du stationnement du Centre civique: Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Confection d'une voie d'accès piétonnière et réfection du stationnement du Centre civique » déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 13 167,55 \$

Coût du projet : 19 155,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-15

07.07 - Aménagement/Construction d'un terrain de baseball: Municipalité Saint-Prosper

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la demande d'amendement au projet « Aménagement/construction terrain de baseball » déposée par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit acceptée selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 42 147,16 \$

Coût du projet : 396 564,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Prosper.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-16

07.08 - Aménagement salle de bain avec douche dans la salle municipale: Municipalité de Saint-Magloire

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement salle de bain avec douche dans la salle municipale » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 3 592,00 \$

Coût du projet : 18 042,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-17

**07.09 - Amélioration salle municipale (système de son):
Municipalité Saint-Magloire**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL, ET RÉSOLU

QUE le projet « Amélioration salle municipale (système de son) » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 4 694,00 \$

Coût du projet : 5 867,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-18

07.10 - Aérodrome: Municipalité Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le projet « Aérodrome » déposé par la Municipalité de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 11 627,00 \$

Coût du projet : 108 452,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-19

07.11 - Promotion de la municipalité par l'embellissement et par Sainte-Sabine en lumière: Municipalité Sainte-Sabine

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le projet « Promotion de la municipalité par l'embellissement et par Sainte-Sabine en lumière » déposé par la Municipalité de Sainte-Sabine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Sabine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 25 172,80 \$

Coût du projet : 31 466,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Sabine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2020-07-20

08.01 - Report du dépôt des rôles en triennal année 1

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a instauré le projet de loi 48 (sanctionnée le 17 mars 2020) visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles et que ce projet de loi prévoit la catégorisation de la taxation sur les boisés pour les prochains dépôts de rôle;

CONSIDÉRANT la charge de travail importante à effectuer pour mettre à jour environ 800 dossiers (rôle triennal année 1) afin d'appliquer la Loi 48;

CONSIDÉRANT QUE la plate-forme actuelle du service d'évaluation ne permet pas cette mise à jour et qu'une nouvelle plate-forme sera disponible seulement à la fin août ou au début septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit qu'en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, celui-ci peut être reporté à une date ultérieure;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le report du dépôt des rôles pour les municipalités qui sont en triennal année 1 à savoir : Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Prospère, Sainte-Rose, Saint-Cyprien et Sainte-Justine. La date limite de dépôt étant reportée au 31 octobre 2020.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Suivi dans le dossier Viridis

Point d'information par M. Roy.

09.02 - Suivi dossier Plan régional des milieux humides et hydriques

Dépôt de document.

2020-07-21

09.03 - Cours d'eau : Municipalité de Sainte-Rose

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'une demande d'intervention par la MRC des Etchemins dans un cours d'eau

obstrué sur le lot 4 217 734 à Sainte-Rose, obstruction causée par la crue de novembre 2019;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse du coordonnateur relate la problématique et l'urgence d'agir pour préserver la santé de plusieurs arbres de la plantation qui sont touchés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise monsieur Gabriel Gosselin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC des Etchemins, à présenter une demande d'autorisation d'intervention au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2020-07-22

10.01 - Plan d'action révisé - Comité légalisation du cannabis

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a adopté son Plan d'action cannabis le 11 mars 2020;

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie a mis en veilleuse les actions prévues à celui-ci et que de plus, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé un délai supplémentaire passant du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021 pour l'utilisation de la somme attribuée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le plan d'action révisé déposé par le Comité en lien avec la légalisation du cannabis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2020-07-23

11.01 - Création d'un service de développement économique

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins souhaite renforcer son action dans le domaine du développement économique de son territoire;

ATTENDU les diverses enveloppes mises à la disposition de la MRC pour assurer son développement;

ATTENDU la volonté de la MRC de faire de la prospection, de l'accompagnement et du service conseil dans une approche cohérente et ordonnée de développement économique, social et des affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

DE procéder à la création d'un service de développement économique. De confier le mandat au comité administratif de faire une proposition au conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-24

11.02 - Diminution du crédit du FLS

CONSIDÉRANT la demande d'amendement du Fonds locaux de

solidarité FTQ à la « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement signée le 17 septembre 2018 » faisant passer le solde du crédit de 750 000 \$ à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il sera possible de demander une augmentation du crédit si le besoin se présente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la demande d'amendement. Que le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, l'amendement à la Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande.

14 - DEMANDE D'APPUI

2020-07-25

14.01 - MRC de Rouville - CPTAQ - Nouvelle position concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale

CPTAQ – Appui à la MRC de Rouville concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) a adopté une nouvelle position eu égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle position de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une telle interprétation manque de rigueur et outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de

restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne son appui à la MRC de Rouville et dénonce l'interprétation que fait la CPTAQ du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en toute ou en partie dans la CMM;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, à la députée de Bellechasse, Madame Stéphanie Lachance, au député de Beauce-Sud, Monsieur Samuel Poulin et à la MRC de Rouville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-07-26

14.02 - Municipalité Sainte-Hélène-de-Kamouraska - Réintégration des citernes incendie dans la TECQ

Appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour la réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque municipalité de la MRC des Etchemins d'assurer la protection de tous les citoyens et bâtiments de leur territoire, afin de se conformer au schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT la charge financière que représente la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) pour les municipalités;

CONSIDÉRANT la situation de pandémie de COVID-19, laquelle amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyens et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et :

- Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2013;
- De transmettre la présente résolution au député provincial et fédéral de notre territoire;

- De faire parvenir la présente résolution aux municipalités de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

Dépôt de deux demandes d'appui en relation avec la Covid-19.

16 - DIVERS

16.01 - Ruisseau innommé à Saint-Prospér

Point d'information.

2020-07-27

16.02 - Terminaison de l'entente forestière

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins fait partie de l'Entente intermunicipale en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés (l'Entente) dont l'organisme mandataire chargé de son application est la MRC de Bellechasse (le mandataire);

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a adopté le Règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20 (son règlement) à sa séance du 8 juillet 2020 et portant le numéro de résolution 2020-07-06;

ATTENDU QUE dans le contexte des changements apportés à l'ancien règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 115-13 de la MRC des Etchemins et qui ont donné lieu au nouveau règlement, des rencontres politiques et administratives avec les autres partenaires de l'Entente se sont tenues;

ATTENDU le souhait de la MRC des Etchemins de devenir autonome pour l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, et après discussions avec les partenaires, la MRC des Etchemins veut se retirer de l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins avise par courrier recommandé le mandataire de sa décision de se retirer de l'entente comme le stipule la clause 9 de l'Entente;

QUE des discussions soient entreprises entre la MRC des Etchemins et le mandataire pour régler le départ de la MRC des Etchemins de l'Entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été reçue d'un journaliste par courriel. Le suivi a été fait.

2020-07-28

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE